

ARRONDISSEMENT  
DE ST JULIEN-EN-  
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français  
SIEGE : 15 avenue Emile zola  
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 19 juin 2020

ADOPTION DU  
BUDGET  
SUPPLEMENTAIRE  
2020

L'an deux mil vingt le dix-neuf juin à quatorze heures trente, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps à la Communauté de communes du Genevois sous la présidence de

Monsieur Jean DENAIS, Président,

Convocation du : 12 juin 2020

Secrétaire de séance : Jean NEURY

Membres présents :

- Délégués titulaires :

M. Antoine BLOUIN – M. Michel BOUCHER – M. Gabriel DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Denis MAIRE-  
M. Hubert BERTRAND – M. Christophe BOUVIER –  
Mme Aurélie CHARILLON – M. Patrice DUNAND – M.  
Vincent SCATTOLIN – M. Jean DENAIS – M. Pierre  
FILLON – M. Jean NEURY – M. Claude BARBIER – M.  
Pierre-Jean CRASTES – M. Antoine VIELLIARD – M. Marc  
MENEHETTI – M. Stéphane VALLI – M. Gilbert ALLARD  
– M. Marin GAILLARD – M. Jean-François CICLET

- Délégués suppléants :

M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Bernard  
BOCCARD – M. Denis LINGLIN, suppléant de Mme Muriel  
BENIER – M. Jean-François OBEZ, suppléant de Mme  
Judith HEBERT – M. François DEVILLE, suppléant de M.  
Claude MANILLIER

- Délégués excusés :

M. Bernard BOCCARD – M. Guillaume MATHELIER –  
M. Jean-Luc SOULAT – Mme Muriel BENIER –  
Mme Judith HEBERT – M. Daniel RAPHOZ - M. Claude  
MANILLIER – M. Christian PERRIOT

N° CS2020-18

Nombre de délégués  
titulaires  
en Exercice : 43  
Nombre de délégués  
Présents : 25  
Pouvoirs : 0

## ADOPTION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020

Monsieur le Président procède à la lecture du Budget Supplémentaire 2020.

Ce dernier s'équilibre

➤ en fonctionnement à

DEPENSES : 417 791.11 euros

RECETTES : 417 791.11 euros

➤ et en investissement à

DEPENSES : 40 511.52 euros

RECETTES : 40 511.52 euros

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le Budget supplémentaire 2020.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 25.06.20

Publié ou notifié le 25.06.20

Le Président,  
Jean DENAIS

